



Prolongation des mesures de soutien jusqu'au 30 septembre 2021

Le Conseil des ministres du gouvernement fédéral réuni en Kern a décidé de prolonger d'un trimestre une série de mesures de soutien économique en vigueur, soit du 30 juin au 30 septembre.

Les principales mesures de soutien qui seront prolongées jusqu'à la fin septembre sont les suivantes :

1. Chômage temporaire pour force majeure pour l'ensemble des secteurs
2. Double droit-passerelle de crise pour les secteurs encore fermés et nouveau droit-passerelle en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021
3. Report individuel du paiement des impôts + non-application des sanctions ONSS en cas de non-paiement des provisions et possibilité de plans de remboursement sans sanction
4. Indemnité de télétravail dans le secteur privé et pour les fonctionnaires : hausse du montant
5. Hausse du quota d'heures supplémentaires volontaires, qui passe à 220 heures, dans le secteur des soins, les secteurs cruciaux et les services essentiels
6. Allocation supplémentaire en cas d'incapacité de travail, afin d'arriver au niveau de l'allocation droit-passerelle (des travailleurs indépendants) ou du chômage temporaire (des travailleurs salariés)
7. Tax shelter pour les productions audiovisuelles et les arts de la scène
8. Incitatif fiscal pour renonciation au loyer : prolongé pendant les mois de juin, juillet, août et septembre
9. Prime de 50 euros par mois pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, d'une GRAPA ou d'une ARR
10. Gel de la dégressivité de l'ensemble des allocations de chômage et neutralisation de la période d'allocation d'insertion
11. Hausse du pourcentage de remboursement des CPAS pour le revenu d'intégration
12. Diminution du précompte professionnel sur le chômage temporaire
13. Diminution du taux de TVA (6 %) sur le gel hydroalcoolique et les masques

À partir du 1^{er} octobre, il est prévu d'élaborer des mesures plus exceptionnelles et des initiatives de relance.ⁱ

ⁱ Source : Communiqué de presse du premier ministre du 18 mai 2021